

MAIRIE
DE
MONTAIGUT-LE-BLANC

1, place Amouroux
63320 MONTAIGUT-LE-BLANC
PUY-DE-DÔME

Tél. Mairie : 04 73 96 70 05
Camping : 04 73 96 75 07

E-mail : mairie.montaignutleblanc@gmail.com
Site : montaignut-le-blanc.fr



**Compte-rendu du Conseil municipal
du 24 janvier 2022**

Présents : Marie-Pierre AMOUROUX, Karine BOURDÉ, Karine CHAMBEAUD, Rémi CHOLLEY, Julien GUILLAUME, Jérémie JACQUART, Christelle MONIER, Philippe MOUGEL, Marilyn NAMYST, Michel SAUVADET.

Représentés : Maurice LEVET donne pouvoir à Christelle MONIER.

Absents : Corinne AUREYRE, Laurent RETAILLEAU.

Marilyne Namyst est élue secrétaire de séance.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Julien GUILLAUME présente au conseil municipal le Plan de sauvegarde communal (PCS) pour le mettre à jour. Ce document apporte toutes les informations nécessaires pour permettre une organisation municipale rapide en cas d'évènements graves de toute nature. Sont notamment désignés comme personne relais dans les différents villages de la commune : Karine CHAMBEAUD pour Reignat, Maryline NAMYST pour Saint-Julien, Fabienne BEAUGER pour Montaignut-le-Blanc, Rémi CHOLLEY pour Gourdon et Chazoux. Un habitant sera sollicité pour Coudoux.

CHOIX DES REPRESENTANTS DES PETITES CITES DE CARACTERE

Montaignut-le-Blanc vient de rejoindre le réseau des Petites cités de caractère. Cette association demande au conseil municipal de désigner ses représentants. Julien GUILLAUME, maire, propose sa candidature comme représentant titulaire, et Michel SAUVADET, maire adjoint, sa candidature comme représentant suppléant. Après délibération, le conseil municipal désigne à l'unanimité Julien GUILLAUME représentant titulaire de la commune et Michel SAUVADET représentant suppléant à l'association des Petites cités de caractère.

DECLARATION PREALABLE POUR LES FACADES ET CLOTURES

Le maire rappelle qu'actuellement, pour des travaux de rénovation de façades et ou de constructions de clôtures, une déclaration préalable n'est obligatoire que pour les chantiers situés dans le périmètre de protection Monument Historique (à moins de 500m du château ou du porche médiéval). Il propose au conseil municipal d'étendre cette obligation à l'ensemble de la commune, pour mieux préserver l'harmonie et la cohérence esthétique de nos villages, et susciter le dialogue avec les demandeurs en amont de leurs travaux. Cette mesure n'est pas rétroactive.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité l'instauration d'une déclaration préalable de travaux pour tous travaux de rénovation de façades et ou de constructions de clôtures sur l'ensemble de la commune.

SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES DE LA CANTINE

Compte tenu de la mise en place d'un système de réservation et de paiement en ligne, la régie de recettes de la cantine n'a plus d'utilité. Après délibération, la suppression de la régie de recettes de la cantine est votée à l'unanimité.

MUTUALISATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE POUR LES OPERATIONS A MULTI MAITRISE D'OUVRAGE EN MATIERE D'EAU, D'ASSAINISSEMENT et de GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

Le maire soumet au conseil municipal un projet de délibération proposée par Agglo Pays d'Issoire en matière d'eau, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales urbaines. Celle-ci prévoit principalement d'autoriser le maire à recourir aux outils de mutualisation de la commande publique pour des opérations à multi-maitrise d'ouvrage ou de prestations de services, fournitures ou opérations d'études, travaux en matière d'eau potable, d'assainissement des eaux usées, gestion des eaux pluviales urbaines.

Les membres du conseil municipal, après avoir délibéré, adoptent à l'unanimité cette délibération proposée par Agglo Pays d'Issoire.

COMITES DE FETES DE SAINT-JULIEN

Julien GUILLAUME présente au conseil municipal la proposition du Comité des fêtes de Saint-Julien d'un don de 326 € à la commune en remerciement de leur participation au marché des potiers. Après avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'accepter le don de 326 € du Comité des fêtes de Saint-Julien.

CONSOMMATION ELECTRIQUE CAMPING

Le maire explique avoir donné son autorisation, comme l'an passé, à l'EURL JUNIOR pour le branchement de leur foodtruck du fond du camping sur le compteur électrique communal, en échange d'une contrepartie financière. Après avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité de demander la somme forfaitaire de 1000 € à l'EURL JUNIOR pour la saison 2021.

Le conseil décide également l'installation d'un compteur divisionnaire pour déterminer la consommation exacte du camping pour les années suivantes.

QUESTIONS DIVERSES

- Les radiateurs de la salle de musique au rez-de-chaussée de la mairie, défectueux, ont été remplacés pour accueillir l'association de musique dans des conditions correctes.
- Le SICTOM va procéder cette année au remplacement progressif des containers de tri sélectif (bacs jaunes) par des colonnes de tri, plus esthétiques, qui permettront surtout une manipulation bien moins dangereuse pour le personnel du SICTOM. Leur installation ne sera malheureusement pas possible à Gourdon ni Chazoux en raison de la largeur du camion qui les réceptionne. La Municipalité va demander au Sictom d'étudier la possibilité d'une alternative pour Gourdon.
- Le conseil retient la suggestion d'une Montacutine (formulée via le compte Facebook de la commune) de créer une boîte à idées pour permettre aux habitants de lui faire des propositions, anonymes ou pas. Celle-ci sera installée prochainement dans le couloir de la mairie.
- Le maire souligne que l'essentiel de la communication municipale se fait aujourd'hui par Facebook mais que tous les habitants n'en disposent pas. Il propose de créer une lettre d'informations mensuelles compilant les actus Facebook et diffusée par mail à la demande. Le conseil approuve et cette lettre sera lancée après la diffusion du bulletin municipal, en mars prochain.
- Certains parents d'élève ont réclamé le remboursement de leurs frais de cantine lorsque leur enfant était déclaré positif au Covid 19 ou cas contact. Mais l'annulation de la facturation n'est possible que pour une demande avant 7h le jour-même, comme pour les autres cas de maladie.
- Extension du parking de Montaigut-le-Haut : le maire préconise un relevé topographique pour un aménagement optimal.

Marilyne NAMYST, secrétaire de séance

